

Article de l'écho https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/marronniers-menaces-d-abattage-a-chartres-de-nouvelles-procedures-judiciaires-en-cours_14182283/

Marronniers menacés d'abattage à Chartres : de nouvelles procédures judiciaires en cours



Des membres du collectif mobilisé pour protéger trois marronniers visés par un abattage sur l'ancien site de la chambre de métiers d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Le collectif engagé pour protéger trois marronniers visés par un abattage dans le cadre d'un projet immobilier, sur l'ancien site de la chambre de métiers d'Eure-et-Loir, à Chartres, reste mobilisé. Des procédures judiciaires ont été engagées par le promoteur immobilier, avec une assignation en référé et une plainte à l'encontre de deux élus écologistes.

Chantal Vinet, présidente de Chartres Écologie, Bernard Cordier, président de l'association Sykadap et Patrick Chenevrel, vice-président de Chartres Écologie, ont été reçus par Françoise Souliman, préfet d'Eure-et-Loir, ce jeudi 8 septembre 2022.

Tous sont engagés dans le collectif mobilisé pour protéger trois marronniers visés par un abattage dans le cadre d'un projet immobilier, sur l'ancien site de la chambre de métiers d'Eure-et-Loir, boulevard de la Courtille, à Chartres. Certains militants occupent le site depuis plus de quinze jours.

"C'était pour nous l'occasion d'effectuer un point d'étape avec les services de l'État", indique Chantal Vinet. Bernard Cordier ajoute :

"Nous avons évoqué notre inquiétude liée au fait que les arbres risquent d'être abattus par le promoteur, à tout moment, malgré la décision du tribunal administratif d'Orléans. Le préfet nous a rassurés sur ce sujet. Elle s'est engagée à ce que rien ne se passe avant la décision du Conseil d'État, d'ici à un mois."

Assignation en référé

Le tribunal administratif d'Orléans a en effet suspendu, lundi 5 septembre, un arrêté de la Ville de Chartres datant du 29 juin, autorisant le propriétaire du site de pouvoir abattre ces arbres, dans le cadre d'un projet immobilier. Cette décision fait l'objet d'un recours en cassation devant le Conseil d'État.

Philippe Bourguignon, promoteur immobilier, propriétaire du site de la chambre des métiers et de l'artisanat, a également été reçu par le préfet Françoise Souliman, ce jeudi 8 septembre.

Plainte contre Quentin Guillemain et Jean-François Bridet

Le collectif annonce, par ailleurs, que les associations Sykadap et Chartres Écologie ont reçu, mercredi 7 septembre, une assignation en référé devant le tribunal judiciaire de Chartres, de la part du promoteur Philippe Bourguignon. "Cette assignation a pour but de nous obliger à quitter le site", signale Chantal Vinet. Les responsables de ces deux associations sont convoquées au tribunal de Chartres, ce lundi 12 septembre.

Une autre procédure judiciaire a été lancée. Le collectif indique que Quentin Guillemain, élu d'opposition Chartres Écologie au conseil municipal de Chartres, et Jean-François Bridet, vice-président du conseil régional Centre-Val de Loire délégué à la Transition énergétique et élu d'opposition Chartres Écologie au conseil municipal de Chartres, sont poursuivis par le promoteur pour "violation de domicile". Une plainte a été déposée par Philippe Bourguignon.

Ce dernier, qui n'a pas souhaité s'exprimer, confirme l'existence de ces procédures.

Rassemblement, samedi 10 septembre. Le collectif engagé pour protéger trois marronniers organise une rencontre citoyenne, samedi 10 septembre à 15 heures, près du kiosque de la butte des Charbonniers. "L'occasion de revenir sur ce dossier en détail, de répondre aux interrogations des habitants, ou encore d'évoquer d'autres projets prévus à Chartres et qui peuvent poser un problème", affirme Chantal Vinet, présidente de Chartres Écologie.